

LES INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Informations pratiques

Tous les documents et renseignements concernant les services périscolaires et extrascolaires se trouvent sur le menu de votre Portail Familles : <https://boisleroi.portail-familles.app/home>

➤ Restauration scolaire :

La Commune délègue la préparation des repas des écoles à la société API. L'espace citoyens est à disposition des familles pour la gestion des commandes et annulations de repas, de la facturation ... : [Espace Citoyens](#)

Tout repas non décommandé dans un délai de 3 jours ouvrés sera facturé, sauf présentation d'un certificat médical transmis au prestataire API à dsp.boisleroi@api-restauration.com dans un délai de 48 heures.

Un courriel de notification est envoyé dès la mise en ligne des factures sur l'espace citoyens.

➤ Accueil de loisirs « le Soleil Bacot » :

La Commune organise un accueil de loisirs périscolaire (avant et après l'école, le mercredi) et extrascolaire (pendant les vacances scolaires).

Les réservations sont à l'initiative des familles via leur espace Portail Familles à l'onglet « Mon Planning ». Les réservations et annulations, jusqu'à **3 jours avant la date souhaitée** pour les accueils du matin et du soir et **7 jours avant la date souhaitée** pour les mercredis. L'inscription aux vacances scolaires se déroule sur des périodes d'inscriptions, un courriel des dates sera envoyé par lesoleilbacot@ville-boisleroi.fr.

Période	Temps d'accueil
Périscolaire matin	De 7h00 à 8h10
Périscolaire après-école	De 16h45 à 19h00
Périscolaire après-étude	De 18h05 à 19h00
Périscolaire mercredi	<u>Journée complète :</u> De 7h00 à 9h00 De 16h45 à 19h00 <u>Demi-journée :</u> De 7h00 à 9h00 De 13h15 à 13h45
Vacances	De 7h00 à 9h00 De 16h45 à 19h00

Aucun enfant n'est autorisé à quitter seul l'établissement.

➤ Etude surveillée :

La Commune organise des études surveillées pour les enfants des écoles des Viarons et d'Olivier Métra, après un temps de récréation où l'enfant prend **le goûter fourni par la famille**.

L'inscription est annuelle et les réservations sont à l'initiative des familles via leur espace Portail Familles, à l'onglet « Mon Planning ». Les inscriptions sont ouvertes pendant le mois de septembre ainsi que la première semaine d'octobre **Au-delà de cette période, vous ne pourrez plus modifier vos inscriptions via le planning**. Vous devrez adresser un mail au Service Vie de l'Enfant accueil.enfance@ville-boisleroi.fr pour toute nouvelle inscription, annulation ou modification pérenne.

La sortie d'étude a lieu à 17h55 à l'école Olivier Métra et entre 18h00 et 18h15 à l'école des Viarons afin de permettre d'aller chercher successivement les enfants qui sont scolarisés dans les 2 écoles.

Pour qu'un enfant soit autorisé à rentrer seul, la case concernée sur le Portail Familles devra être cochée. Pour procéder à l'inscription à l'accueil de loisirs après l'étude, celle-ci se fait également sur le Portail Familles chacun des soirs concernés. Si à la sortie de l'étude aucune personne habilitée n'attend un enfant non autorisé à sortir seul, les parents seront contactés et l'enfant conduit à l'Accueil de loisirs.

➤ **Car scolaire :**

Le Département organise 2 circuits de car scolaire à Bois-Le-Roi. L'inscription s'effectue sur le site du Département <https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-transport-scolaire> (descendre jusqu'à Carte Scol'R puis cliquer sur Île de France mobilité). La carte de transport sera envoyée par le Département.

La Commune met à disposition des agents pour assurer l'accompagnement et la sécurité des enfants à bord du car. Les enfants doivent porter une chasuble pour les trajets entre le car et leur école : des chasubles sont à disposition en Mairie.

Les enfants doivent être récupérés à l'arrêt du car par un adulte autorisé (pas de départ sur le trajet entre l'école et le car). Les enfants scolarisés aux Viarons ou à Olivier Métra peuvent quitter seul le car, la case concernée devra être cochée sur le Portail Familles. Si aucune personne habilitée n'attend un enfant non autorisé à rentrer seul, les parents sont contactés et l'enfant est conduit à l'Accueil de loisirs. Une présence sans inscription sera facturée. Il appartient aux familles d'informer au plus tôt de toute impossibilité ou retard afin que les services puissent rassurer votre enfant à l'adresse : accueil.enfance@ville-boisleroi.fr.

➤ **1000 Pattes :**

Le « 1000 Pattes » est un pédibus qui permet aux enfants de se rendre à l'école à pied tous les matins. Il y a 3 lignes qui sont organisées avec un départ à horaire fixe, quelle que soit la météo. Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée des accompagnateurs auprès de qui ils prennent le temps de confier leur enfant. Sur le trajet, enfants et accompagnateurs portent une chasuble mise à disposition par la Mairie. Ce port est obligatoire pour la sécurité de tous.

Le « 1000 Pattes » est gratuit. Il dépend de la mobilisation et du volontariat des parents et autres bénévoles. 2 accompagnateurs minimum sont nécessaires pour assurer la sécurité des circuits. Si ce nombre n'est pas atteint, les parents de la ligne seront sollicités pour assurer le départ. A défaut, le trajet ne pourra être assuré et les parents devront accompagner leur enfant à l'école par leurs propres moyens.

➤ **La facturation :**

	Définition du tarif	Période de facturation	Paiement Aucun paiement en Mairie
Restauration scolaire	Tarif défini au taux d'effort et quotient familial	Facture émise entre le 1 ^{er} et le 6 du mois Si prélèvement automatique celui-ci intervient le 10 de chaque mois	Paiement auprès d'API
Accueil de loisirs	Tarif défini au taux d'effort et quotient familial	Facture adressée par le Trésor Public en fin de mois suivant	Paiement auprès du Trésor Public
Etude	Tarif défini au taux d'effort et quotient familial		
Car scolaire	Forfait annuel	Facture adressée par le Département après paiement	Paiement auprès du Département (en ligne)